



L'Autorité des normes comptables recrute
UN OU UNE « CHEF DE PROJET »

Assurances

(CDD de 3 ans, renouvelable)

Description de l'ANC :

L'Autorité des normes comptables (ANC) créée par l'ordonnance du 22 janvier 2009, est le normalisateur comptable français.

L'ANC produit les normes comptables pour les entreprises françaises ; participe à l'adoption en Europe des normes comptables internationales et prend part aux débats internationaux ; favorise la recherche comptable en France.

L'ANC comprend :

- un collège qui arrête les orientations stratégiques de l'ANC et adopte des règlements et des prises de positions sur les normes internationales ;
- deux commissions spécialisées : la commission des normes comptables privées et la commission des normes comptables internationales ;
- un comité consultatif ;
- une direction générale ou « services » de l'autorité (25 agents dont 14 cadres), qui met en œuvre les orientations stratégiques de l'ANC, son programme de travail et élabore les projets de règlements et de positions internationales.

Par ailleurs, **c'est au sein des « groupes de travail » qu'ont lieu l'essentiel des travaux** : analyse des problématiques, de l'ensemble de la documentation produite sur le sujet, la confrontation des analyses techniques, l'élaboration des positions techniques avec pour objectif d'arrêter une véritable position de place. Ces groupes de travail ont une composition variée : entreprises, professions du chiffre, régulateur, administration fiscale, Autorité de contrôle prudentiel....

Chacun de ces groupes de travail est soutenu par un « chef de projet ».

Description des postes de « chef de projet » à l'ANC :

- Les services de l'ANC sont composés d'une direction (un directeur général, un directeur des normes privés, un directeur des normes internationales et un directeur de la recherche), d'un pool de « chefs de projet » et d'une équipe support.
- Chaque « chef de projet » est responsable de plusieurs groupes de travail. Ce travail est au centre des activités de l'ANC et consiste à :
 - **réaliser** des synthèses des orientations théoriques, des positions des parties prenantes, de la documentation existante ;



- **analyser** les propositions techniques en présentant les solutions envisagées avec leurs avantages et inconvénients ;
- **concevoir, proposer** des solutions techniques
- **rédiger** des documents de travail (compte rendu, note de synthèse...) ;
- **rédiger les textes légaux** (projets d'avis, de recommandations et de règlements, prises de positions) qui seront soumis au Collège de l'ANC;
- **faire rapport** au niveau des groupes de travail, des commissions et, le cas échéant, du Collège;
- apporter son concours à la communication de l'ANC.

➤ **Chaque « chef de projet » acquiert un « portefeuille » de projets, en lien avec ses compétences, de son expérience et de ses centres d'intérêts. Toutefois, en fonction des besoins et notamment de l'actualité, il pourra être amené à traiter d'autres sujets.**

Ce dispositif permet d'ajuster au mieux la répartition des tâches entre les besoins de l'Autorité et les responsabilités de chaque « chef de projet », en fonction de la conjoncture, des souhaits de chacun et de l'intérêt général. Il permet notamment une évolution et une variété des tâches effectuées par les « chefs de projet ».

Description du poste à pourvoir

Le ou la titulaire du poste sera chargé(e) plus particulièrement des questions comptables (normes françaises et normes IFRS) relatives aux domaines suivants :

ASSURANCES - entreprises d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance - comptes sociaux et comptes consolidés

Le ou la titulaire du poste sera placé(e) sous la responsabilité des directeurs techniques en normes françaises et en normes internationales.

Il (elle) pourra être en relation directe avec le Président du collège, les présidents et vice-présidents de la Commission des Normes Privées et de la Commission des Normes Internationales. Il (elle) travaillera par ailleurs en étroite collaboration avec la direction générale du Trésor et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ainsi qu'avec les associations professionnelles.

Profil du candidat recherche :

De **formation supérieure de haut niveau** en comptabilité ou économie (école de commerce, universitaire), diplômé d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes, vous pouvez justifier de 10 ans d'expérience **en cabinet d'audit ou dans un service normes comptables d'un groupe international - ou dans un autre contexte ou domaine qui vous a conduit à connaître les questions de normalisation comptable**.

Le ou la candidat(e) :

- **dispose de connaissances approfondies des normes IFRS et des normes comptables françaises** ;
- dispose de connaissances spécifiques relatives aux activités et à la réglementation prudentielle du secteur de l'assurance ;



- **saura proposer des solutions techniques** acceptées par l'ensemble des parties prenantes au processus de normalisation ;
- est **dynamique, curieux(se), autonome, fait preuve d'esprit d'équipe,**
- **maîtrise l'anglais** dans le domaine des normes comptables.

Personne à contacter :

Géraldine Viau-Lardennois, directrice générale de l'ANC (geraldine.viau-lardennois@anc.gouv.fr)
Téléphone : 01 53 44 20 47

Adresse :

Autorité des Normes Comptables
5, place des vins de France
75573 Paris cedex 12